



association pour la sauvegarde de morges

Bulletin d'information n°53 - Février 2009 - Case postale 2218 - 1110 Morges 2 - CCP 10-17957-7 <http://asm-morges.ch/>



LA RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE À LA RUE LOUIS DE SAVOIE RÉVÈLE DES PEINTURES DATANT DE 1640 ENVIRON AINSI QU'UN MAGNIFIQUE PLAFOND PEINT (VOIR PAGES 2 ET 3)



LES DEUX FIGURES CI-DESSUS ET À DROITE

«Le décor de la niche est complété par deux figures de Vertus, la Foi et la Justice qui ornent les embrasements.

Elles reposent sur de curieux motifs décoratifs, sortes de lambrequins, eux-mêmes posés sur un dallage représenté en perspective.

Les figures laissent apparaître quelques maladresses, mais ne manquent pas de fraîcheur! Un fort trait gris en souligne le contour afin de leur donner une certaine présence.

Quant aux thèmes représentés, ils sont sans doute là pour rappeler que François Varacat était justicier à la Cour ballivale.

Dans la même pièce le plafond est formé d'un solivage apparent aux poutres délicatement moulurées. Il est peint de fins décors représentant des fruits stylisés.

Sur les parois, des fragments de décors attestent que l'ensemble de la pièce était peint.»

Madame Brigitte Pradervand, historienne de l'art est l'auteure des photos. Notre texte reprend très largement des éléments de l'analyse qu'elle a faite de ces décors peints.

Les habitués du bulletin seront surpris de ne pas trouver le sommaire à la page 2. Pour laisser la place aux documents de couleurs, il est repoussé à la page 11 .

EXPLICATIONS CONCERNANT LA PHOTO DE COUVERTURE:

La rénovation a mis au jour quatre armoiries au fond d'une niche. Deux sont semblables.

Ces peintures représenteraient deux alliances de propriétaires de la maison: A gauche (pour celui qui regarde), se trouve celle du mari et en face, celle de l'épouse. (Les deux heaumes qui surmontent l'armoire se font face.)

D'après les spécialistes, ce sont deux mariages successifs du même propriétaire qui sont représentés ici: François Varacat, justicier de la Cour ballivale de Morges, puis banderet de la ville (deux armoiries identiques aux trois tours). Sa première épouse était une demoiselle Boisot, dont les armoiries se trouvent en haut à droite. En secondes noces, il épousa Marie d'Aubonne, dont les armoiries se trouvent en bas à droite.

La découverte est intéressante, car les armoiries des Varacat étaient inconnues jusqu'à aujourd'hui.



UNE FORT INTÉRESSANTE DÉCOUVERTE À LA RUE LOUIS DE SAVOIE

UN PETIT HÔTEL REMPLACE UN RESTAURANT CÉLÈBRE

Des Morgiens se sont émus lorsqu'ils ont constaté que le restaurant «Le Léman» fermait ses portes.

Que va devenir cet immeuble Louis de Savoie 61? Mise à l'enquête puis réalisation d'une rénovation / transformation. Au rez de chaussée, un café-restaurant reprendra très probablement le nom «Le Léman». Le premier étage sera occupé par 4 chambres d'hôtes. Nous nous en réjouissons fort.

UNE TROUVAILLE QUI EN DIT LONG SUR LA CLASSE DE NOS VIEILLES MAISONS

Or, voilà, qu'à propos de la même maison, on apprend encore une nouvelle qui plaira à tous les amoureux du patrimoine morgien:

Au cours de la rénovation, on a redécouvert un magnifique plafond peint et mis au jour des peintures du XVII^e siècle qui témoignent de l'importance que l'on accordait à l'ornementation dans une maison bourgeoise de cette époque.

Ces décors peints rappellent les actes importants de la vie (en l'occurrence les alliances de François Varacat, propriétaire de la maison à cette époque) et illustrent ses hautes fonctions (il était justicier à la Cour du bailli et deviendra quelques années plus tard banderet de Morges, fonction équivalente à la syndiculture d'aujourd'hui).

L'essentiel de cette découverte vous est présenté en couleurs sur la page de couverture et en page 2 de notre bulletin.

REMERCIEMENTS

Nous remercions sincèrement le propriétaire, son architecte - Compact architecture et planification à Tolochenaz - qui nous ont donné l'autorisation de parler de cette belle trouvaille et Mme Brigitte Pradevand, historienne de l'art, qui nous a fourni les photos. Pour vous les présenter ci-dessus, nous utilisons très largement son analyse scientifique de ces décors peints.

MORGES ENTRE DANS LE XXI^e SIÈCLE

EDITORIAL

POUR UNE VILLE, UN MAGNIFIQUE PASSÉ NE SUFFIT PAS. DES ATOUTS POUR GAGNER SON AVENIR SONT INDISPENSABLES!

Le premier mercredi de décembre passé, nous avons eu la satisfaction de voir le Conseil Communal approuver très largement le Plan directeur localisé de Morges Gare-Sud.

Par là, nos élus ont validé et donné à la Municipalité un instrument qui permettra de fabriquer de la ville de qualité là où, actuellement, un désordre, peut-être sympathique, hérité d'activités révolues, empêche une utilisation profitable à tous:

On devrait voir naître peu à peu, à la gare, un centre urbain secondaire où le commerce, les activités et le logement bénéficieront d'un espace public généreux et convivial sous forme d'une place de la gare rénovée, d'un mail arborisé et de cheminement piétons et cyclistes mettant le reste de la ville à deux pas.

En même temps, l'accès du trafic motorisé individuel et les possibilités de stationnement restent généreux, quoique bien maîtrisés.

Du point de vue de l'architecture, on a la garantie que des concours seront organisés. Les meilleures conditions sont donc données pour que la qualité architecturale soit au rendez-vous.

Certes, les dernières discussions ont montré qu'il fallait encore affiner le fonctionnement prévu pour les arrêts de bus, surtout régionaux. Mais, entre temps, les spécialistes ont travaillé et des solutions se dessinent.

Donc, espérons que le soufflé ne retombe pas, qu'on passe rapidement aux étapes suivantes, qui sont le plan d'affectation partiel à soumettre au

Conseil Communal, puis les mises à l'enquête. Espérons surtout que l'esprit de collaboration entre les autorités et les propriétaires qui a présidé à la réalisation de ce plan directeur localisé perdure pour le plus grand bénéfice de Morges.

FAUT-IL ÉVOQUER LES FAMEUSES TOURS?

Le débat devra avoir lieu. On ne pourra vraisemblablement pas mettre tout le monde d'accord. Il semble qu'actuellement on rencontre, d'une part, des architectes qui disent qu'il est impossible de construire en hauteur en respectant vraiment l'environnement et d'autre part, de nombreux «partisans des tours», architectes eux-aussi, qui prônent le «gratte-ciel» comme solution écologique d'avenir. Souhaitons que la discussion soit riche, positive et uniquement motivée par la recherche du meilleur à long terme pour notre ville!

On parle abondamment du déplacement de l'autoroute. Remarquons que l'acceptation du plan Gare-Sud a probablement fait avancer beaucoup plus la mise en place d'une solution pour cette traversée que toutes nos discussions et déclarations. En effet, nous avons concrètement montré à Lausanne et à Berne que nous prenons au sérieux les principes du PALM (Plan d'agglomération Lausanne-Morges)!

Et pendant ce temps, discrètement de multiples dossiers progressent au sein du SDRM (Schéma directeur de la Région Morgienne, voir page 5) en particulier au sujet des transports.

Quand on vous disait que Morges plonge dans le XXI^e siècle!

QUID DE L'AUTOROUTE?



Nombreux sont ceux d'entre nous qui tentent de suivre le débat autour de l'autoroute Lausanne-Genève, débat nourri presque quotidiennement par de nouvelles informations... Les tensions sont palpables, les positions de ceux qui estiment avoir LA bonne solution se durcissent... Le seul fait qui met tout le monde d'accord est qu'il est urgent pour la région morgienne que le dossier avance: les chiffres de fréquentation du tronçon Morges-Ecublens prouvant que cet endroit est l'un des plus surchargés de Suisse! Mais... Où en est-on réellement? Et surtout, qui va décider?

Voici donc non pas une nouvelle «saga», mais quelques commentaires au sujet de ce qui se profile dans un futur immédiat.

Dès 2010, la bande d'arrêt d'urgence entre Morges-Est et Ecublens pourra être utilisée temporairement comme troisième voie. Le projet, devisé à 34 millions, nécessitera 9 mois de travaux qui débiteront le 4 mai prochain.

Ce premier pas proposé par la Confédération a quelques avantages et inconvénients: Une voie supplémentaire permettra au trafic d'être plus fluide et évitera les effets «stop and go» potentiellement dangereux. La limite de vitesse abaissée ainsi que l'arrêt de ces freinages et accélérations intempestives amélioreront la qualité de l'air. La pollution diminue en effet lorsque la vitesse est constante. D'autre part, si les bouchons sont résorbés par de telles mesures, il se peut alors que les utilisateurs des routes cantonales reportent leurs déplacements sur l'autoroute et qu'ainsi

nos campagnes soient moins sillonnées, ce qui ne serait pas un mal non plus, mais gonflerait à nouveau le trafic autoroutier. Les autoroutes sont conçues pour les déplacements à moyenne et longue distance. Or, la plupart des trajets effectués dans notre région sont de l'ordre de 15 kilomètres, voire moins... Il faudrait, en plus des mesures concernant le trafic routier, que l'on développe en parallèle des infrastructures compétitives pour les transports en commun. Une solution pour une troisième voie CFF doit impérativement être étudiée pour qu'une politique de mobilité globale cohérente puisse être appliquée.

Nous espérons que nos élus, tant au niveau fédéral, cantonal que communal rappelleront sans cesse aux fonctionnaires fédéraux qui décideront que notre région ne peut plus attendre éternellement et qu'il en va de son développement harmonieux. En effet, les collectivités locales ont en ce domaine pourtant crucial une influence et une marge de manœuvre très restreintes...

En conclusion, quelle que soit l'option choisie par la Confédération - grand ou petit contournement, troisième voie CFF ou non - il y aura des gagnants et des perdants. Mais gardons tous en tête que nous devons faire au mieux pour le bien général et non pas individuel. Aux utilisateurs de l'autoroute qui n'en veulent pas près de chez eux, salut!

Valérie Merino de Tiedra



Dans ce premier bulletin d'information ASM de 2009 est encarté un bulletin de versement. Il permettra aux membres de l'association de régler leur cotisation pour l'année. (Rappel cotisation ASM annuelle: 20.- francs)

Intentionnellement la cotisation a été fixée à un montant très bas pour que la somme à verser ne retienne personne. Nous souhaitons que ceux qui le désirent ajoutent un complément grâce auquel nos comptes seront équilibrés.

Les personnes qui ne le seraient pas encore et qui désirent devenir membres de l'ASM peuvent entrer dans l'association en payant une cotisation sans oublier de mentionner «nouveau membre»

Vos contributions sont les seules ressources de l'ASM. Merci à tous

L'ASM EN 2009

NOTRE ASSOCIATION CONTINUE SON PETIT BONHOMME DE CHEMIN

D'ici un mois environ vous recevrez le prochain bulletin qui sera essentiellement consacré au «Prix du mérite ASM 2009».

Vous connaissez le système, nous vous rappelons les nouvelles constructions et les rénovations d'immeuble effectuées à Morges en 2007 et 2008 et nous vous les présentons brièvement. Vous choisissez celle que vous jugez la plus réussie et vous votez pour elle. Nous établissons le palmarès à partir de vos votes, puis nous proclamons les résultats et attribuons le «Prix du Mérite ASM» à l'architecte dont la réalisation a obtenu le plus de voix. Vous pourrez participer en répondant à l'aide du bulletin, mais aussi par internet. Ce futur bulletin vous invitera aussi à l'Assemblée Générale qui aura lieu selon toute vraisemblance le vendredi 15 mai. Ce rassemblement annuel se tiendra cette année de manière inhabituelle en visant une plus grande convivialité. Laissez-vous surprendre par ce prochain bulletin.

A l'interne toujours, nous demeurons dans l'espoir de trouver encore des membres qui s'engagent davantage pour l'ASM, notamment dans le comité. Nous cherchons un responsable de l'informatique, un président, des responsables de tels ou tels dossiers. N'hésitez pas à vous manifester.

Le travail courant de votre comité est de suivre les différents «dossiers» concernant notre ville. C'est peut-être peu spectaculaire, puisque - nous avons eu l'occasion de le regretter souvent - il s'écoule un temps qui paraît très long entre les discussions et les réalisations. Mais nous l'avons dit aussi, les choses bougent de manière fort positive pour notre ville.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION MORGIEENNE.

Votre comité est invité comme observateur au groupe de travail qui analyse les différents projets et chantiers. Le travail est excellent: les communes présentent leurs différents projets d'aménagement et de construction et le groupe s'assure de la conformité de ces plans avec les objectifs du SDRM et du PALM. La nouvelle cheffe de projet, Mme André, montre un grand souci de coordonner les divers chantiers.

Et à part ceux des communes, de nombreux chantiers du SDRM se mettent en place:

- les transports (amélioration du BAM, développement des bus, adaptation de la gare de Morges),
- la requalification de la «route suisse» entre Dorigny et Saint-Prex,
- la mobilité douce,

font l'objet d'études, certaines bientôt mûres pour déboucher sur des réalisations.

Pour ceux qui ont connu l'attentisme mou qui gouvernait l'aménagement régional, le changement de mentalité, de vitesse, d'optique est spectaculaire. Soutenons les politiciens pour que ce bon début se traduise dans des améliorations concrètes pour la population.

A MORGES:

Le Plan Directeur Localisé Gare-Sud est donc adopté (voir éditorial, p. 3)

ETUDE SUR LE STATIONNEMENT.

Comme les autres groupes intéressés, l'ASM participe au groupe de suivi de l'étude sur le stationnement. Là aussi, des projets naissent. A porter à terme.

CENTRE DE VIE ENFANTINE À SYLVANA

Bien sûr, comme ce fut le cas lors de l'annonce de la future construction d'un EMS à Beausobre (voir nos derniers bulletins), nous avons accueilli avec un pincement de cœur la nouvelle de la démolition du chalet de Sylvana et du réaménagement du parc pour réaliser le nouveau centre de vie enfantine. Chacun réagit de même, en pensant d'abord que certains magnifiques arbres seront coupés.

Mais que ce soit pour le séjour des aînés, ou pour la petite enfance, il est indispensable d'offrir les places nécessaires dans des locaux adaptés. Même si nous restons tristes de devoir sacrifier des arbres, nous nous réjouissons de sentir de la part de la Municipalité, des maîtres d'œuvre de l'EMS et des architectes, la volonté de protéger au maximum ce qui peut l'être et surtout de recréer des parcs publics accessibles à tous comme écrins de ces deux projets.

Au demeurant, comme dans le cas du futur EMS de Beausobre, malgré quelques petites réticences celui de Sylvana nous paraît globalement un excellent projet.

Là encore, nous souhaitons particulièrement que des intentions, on débouche sur des réussites.

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Ce plan a fait l'objet de discussions fort riches lors de deux forums successifs en 2007, déjà. Il donne les cadres de tous les projets d'aménagement de la ville à court et à moyen terme. Il devrait bientôt devenir public.

Encore une occasion d'espérer qu'il sera un instrument orientant [galvanisant?] une vraie volonté commune de donner à notre ville les aménagements qu'elle mérite et donc d'augmenter la qualité de vie des habitants et de tous les utilisateurs de Morges.

Vous êtes curieux de connaître les efforts de développement territorial de votre région, alors consultez le site:

SDRM.CH
Schéma Directeur de la Région Morgienne

Pour que chacun puisse mieux connaître le service des guides d'accueil ASM/MDA de Morges, nous les avons priés de nous parler tour à tour de leurs expériences. Dans chaque bulletin vous trouverez dorénavant impressions et anecdotes qui vous donneront envie de refaire un tour de ville avec les guides.

Mieux encore, peut-être avez-vous envie de rejoindre le groupe et de commencer la formation qui vous permettra de rendre ce service et d'accumuler de belles expériences. Nous avons besoin de renfort. Ne vous gênez pas de vous annoncer.

GUIDES POUR MORGES. (LE POURQUOI ET SURTOUT LE COMMENT)

L'ASM, en collaboration avec l'Office du Tourisme de Morges, a mis sur pied, voici quelques années, une formation pour des Guides désirant en savoir davantage sur leur fort belle ville, insuffisamment connue et partager leurs connaissances. Et cela fonctionne ! Ce fut héroïque : au début, il a fallu apprendre tout, tout sur Morges. Savoir qu'il y a 20'000 ans, Morges était couverte de plus de 1000 mètres de glace. Et qu'en juillet 1792, on devait circuler en bateau à rames dans la rue Louis de Savoie. Que le lac Léman a une profondeur de 370 mètres. Qu'en l'an 560, un tsunami (oui, un tsunami !) avait détruit beaucoup d'habitations sur ses rives notamment à Genève. Heureusement, l'étude attentive de beaucoup de livres sur la ville permit à chacun, à sa façon, de se créer une collection d'infos, dont une très grande partie provient du beau livre de : Paul Bissegger, «La Ville de Morges».

Et voici qu'arrive le premier mandat pour une matinée avec des touristes: au moins 2 heures avec un groupe de la

Suisse alémanique. Pour un guide, qui ne connaît pas ses premiers interlocuteurs, c'est toujours une surprise de prendre contact avec des visiteurs qui désirent en savoir davantage. Et lors de cette inauguration, on se dit : Le leur ai-je bien expliqué?

Si on se rappelle bien les visites qu'on a guidées, il y en a malgré tout qui se gravent mieux dans la mémoire. Par exemple cette assemblée de jeunes dames des Unions Chrétiennes de Jeunes Femmes qui se tenait à Genève avec des déléguées du monde entier. Je crois m'en être assez bien tiré avec mes 5 langues!

Ou alors, cette famille des USA dont un parent habitait par ici et qui me fit faire un tour bourré de questions très pertinentes qui m'ont fait réfléchir sur la façon dont des étrangers voyaient notre pays. Très positif, d'ailleurs, car je leur ai posé les mêmes questions sur la ville où ils habitaient dans le Michigan. Comme j'ai eu la chance de passer chez de chers amis du même Etat, ils m'ont rendu la pareille.

Et les plus marquantes de ces derniers temps:

2 groupes de Chinoises envoyées par notre bureau de tourisme de Shanghai. Les premières, le 1er août passé. Elles ont pu voir la décoration de la ville et surtout admirer les vitrines de mode et de produits de beauté, sans parler des chaussures pour dames, dont 3 paires d'une grande marque suisse fabriquées en Chine. La discussion portait sur le prix qu'elles auraient dû payer à la Grand-Rue en CHF, par rapport au prix de départ de la Chine. Une de ces ravissantes dames, au cours de la discussion, m'a dit être radioamateur. Il se trouve que je le suis aussi; nous avons donc échangé nos indicatifs. Puis, à la mi-octobre, une autre délégation de la Municipalité

de Shanghai amena, à M.Jomini, municipal, délégué par la Commune, 3 messieurs et 4 dames, qui, ayant quitté leur pays 36 heures auparavant par 32°C, se retrouvent glacés dans la bise de Morges à 5-6°C. Ils se sont précipités dans une boutique pour s'acheter des parkas et des cabans pour environ CHF 1000.-. Les hommes seulement, les dames, plus rusées, avaient pris leurs précautions avant le départ.



Un groupe qui m'a laissé une excellente impression et que j'ai eu beaucoup de plaisir à guider: une classe de la Haute Ecole Valaisanne de Sierre et leur professeur. Des étudiants de 16-18 ans qui se sont montrés très intéressés par l'histoire de la ville. Ils ont posé des questions fort sensées, et dénotant un grand intérêt pour notre bonne ville et sa contrée. Croyez-moi, ils en ont posé des questions: Comment avez-vous fait ces beaux quais? Pourquoi votre Grand-Rue est-elle si courbe? De quand datent ces belles maisons? Payez-vous beaucoup d'impôts? La commune a-t-elle des dettes? Avez-vous des industries ou uniquement du commerce? Votre Hôtel de Ville est-il uniquement utilisé par votre ville? Les salles des Pas Perdus et de la Municipalité sont des œuvres d'art. Où peut-on acheter du vin de la commune? A quel prix? Ceci pour ne citer que quelques questions.

Tous ces petits événements me font aimer ce «métier» Tous ces petits événements me font aimer ce métier de guide de guide

Morges, le 24 janvier 2009.

Robert-A.LOUP

Légende de la photo: Un guide heureux entouré des hôtes qu'il vient de guider

L'ÉGLISE VAUDOISE EN CRISE (1838-1863)**UNE ÉGLISE D'ANCIEN RÉGIME**

Dès l'indépendance et la naissance du nouveau Canton de Vaud en 1803, l'évolution de l'Église fut beaucoup plus prudente que celle des institutions politiques. Les pasteurs adoptèrent une position conservatrice. Consultés au moment où l'on préparait la Constitution de 1803, ils désirèrent que l'on s'en tienne aux Ordonnances bernoises de 1773. Une Église d'Ancien Régime fut ainsi maintenue, malgré la Révolution, où les libertés essentielles de l'institution étaient sans doute respectées : prédication, sacrements, catéchisme. Mais c'était une Église étroitement dépendante du gouvernement, une Église cléricale dont la direction et l'administration appartenaient aux pasteurs, réunis en groupements régionaux, les 4 « Classes ». Devenus des citoyens libres sur le plan politique, les Vaudois ignoraient les assemblées de paroisse, les laïcs étaient tenus à l'écart des conseils ecclésiastiques, et ils ne choisissaient pas leur pasteur. De plus, la liberté religieuse n'existait pas : nul n'avait le droit de manifester publiquement ses convictions en dehors des cultes dont l'Église établie avait le monopole. Néanmoins, l'Église fut conduite avec sagesse pendant la dramatique période napoléonienne, mais la vie religieuse du peuple apparaissait terne et médiocre.

LE RÉVEIL

La situation changea dès 1815, car le mouvement de réveil religieux qui avait transformé les Églises d'Angleterre et d'Écosse se répandit en France et en Suisse Romande. Il insistait sur une étude assidue de la Bible, la nécessité de la conversion et les réunions d'édification ; il montrait l'importance de la communauté des fidèles et de la mission en terre païenne. Ni les réactions, parfois sauvages, de la population contre les « mômiens », ni la loi du 20 mai 1824 ne purent empêcher la formation d'assemblées dissidentes, des « conventicules ». C'est à cette occasion qu'Alexandre Vinet défendit pour la première fois l'idée de la séparation de l'Église et de l'État. La Constitution de 1831 issue de la révolution libérale de 1830 exigeait une nouvelle loi ecclésiastique ; les Classes refusèrent la participation des laïcs demandée par Vinet et en 1839, le Grand-Conseil adopta une loi qui maintenait le statu quo : « C'étaient les ordonnances bernoises repeintes en vert et blanc ! » La « Confession de foi helvétique » en vigueur depuis 1566 fut supprimée par haine des mômiens contre l'avis quasi unanime du corps pastoral.

Photo: Carte postale représentant la chapelle de l'Église Libre dans son état primitif. En 1965, la fusion fera passer la Chapelle dans le giron de la Paroisse réformée de Morges. Elle sera rénovée et transformée ces dernières années, voir photo à la page 11.

LA CRISE

En 1845, la gauche radicale emmenée par Henri Druey accéda au pouvoir et exigea des pasteurs qu'ils lisent en chaire un texte recommandant d'accepter la nouvelle Constitution. Beaucoup refusèrent, le conflit s'aggrava et 160 pasteurs donnèrent leur démission. 30 revinrent sur leur décision pour ne pas abandonner leurs paroissiens. Le peuple, dans sa grande majorité, ne comprit pas les motifs du corps pastoral. L'Église nationale perdit ainsi la moitié de ses pasteurs en exercice et souvent ses paroissiens les plus convaincus et les plus aisés, qui partirent former des communautés indépendantes. Ainsi se constitua et se structura dès 1847 l'Église évangélique libre, séparée de l'État, vivant des dons de ses fidèles, dotée d'une confession de foi, et avec des laïcs participant à son gouvernement.

L'ÉGLISE RELÈVE LA TÊTE

La Constitution de 1861, qui, pour la première fois, garantissait la liberté religieuse, permit à l'Église nationale d'obtenir son autonomie et de passer du statut d'Église d'État à celui d'Église unie à l'État « participant à sa propre administration au moyen d'une représentation élective tirée de son sein ». A bien des égards, et avec les adaptations nécessitées par l'évolution du Canton, c'est le statut de l'Église évangélique réformée actuelle.

L'ÉGLISE LIBRE DE MORGES

(son histoire est particulièrement bien décrite par P.-A. Bovard : Histoire animée des Morgiens, 1803-1870)

Dès 1845, des réunions régulières sont signalées à la maison Mousson (Grand-Rue 52) et à la maison Brière (Rue du Lac 92), présidées entre autres par le pasteur Louis Burnier. En mars 1849, ces deux assemblées fusionnent en une Église libre de Morges. On se réunit chez M. Steiger, Rue de la Gare 17, où les catholiques ont célébré la messe jusqu'en 1844. La nouvelle Église compte parmi ses membres des représentants de grandes et vieilles familles morgiennes : Cart, de Beausobre, de

Mestral, Forel, Gindroz, Mundler, Jaïn, de Goumoëns, de Luze, Warnery. En 1861, elle acquiert un terrain à la Rue des Charpentiers et confie à John-Henri Foretay, architecte, le soin de construire une chapelle, inaugurée le 19 janvier 1862, à laquelle est jointe en annexe une École supérieure de jeunes filles, qui deviendra en 1945 presbytère pastoral. En 1894, sur un terrain adjacent appartenant aux de Beausobre, est édifiée l'Annexe comprenant des locaux de réunion et un appartement pour le concierge. En 1902, une section gymnasiale est accolée à l'École, rachetée par la Commune en 1944.

Causerie présentée par M. Jean-Paul Perrin, le 26 janvier 2009



Dans le cadre des causeries mensuelles des guides de Morges, une jeune historienne, Aurélie Rufeux, a présenté brillamment Jean-Jacques Cart. Pour son mémoire de licence elle a réalisé une étude sur notre illustre concitoyen. Voici un résumé de son exposé.

JEAN-JACQUES CART (1748-1813)

Une rue de Morges porte le nom de Jean-Jacques Cart, nom qui figure, associé à ceux de Jules Muret, Henri Monod, au Parc de l'Indépendance sur le monument dédié aux trois patriotes morgiens. Le terme de patriote désigne à l'époque les partisans de la Révolution en opposition aux partisans de l'Ancien Régime.

C'est donc bien dans le contexte historique de la Révolution vaudoise de 1798 que Jean-Jacques Cart s'est fait ce nom, mais sa vie débuta bien plus tôt.

Né à Morges en 1748, sous le régime bernois, Jean-Jacques Cart passe son enfance dans cette ville. Son père est serrurier, ce qui représente un milieu modeste plutôt qu'aisé.

De 15 à 18 ans, le jeune Jean-Jacques est à Genève. Certains auteurs affirment qu'il y fait des études de droit, mais ce n'est vraisemblablement pas le cas. De 18 à 20 ans, en Angleterre, il est précepteur dans la famille de l'Amiral anglais Samuel Hood, famille qu'il suit en Amérique où il vit de 21 à 25 ans. Il découvre alors Boston et New York, deux villes dans lesquelles règne un climat particulièrement mouvementé à la veille de la Révolution américaine. De retour en Suisse, à l'âge de 25 ans, il se forme à la profession d'avocat chez Samuel Porta, reçoit la patente d'avocat en 1775. et devient rapidement un avocat renommé qui plaide pour de grandes familles bourgeoises de Berne ainsi que pour le gouvernement bernois. Il épouse Suzanne Thury avec qui il aura 4 enfants.

En 1790 - il a 42 ans - la ville de Morges conteste un impôt exigé par le gouvernement bernois pour la modernisation du réseau routier. L'avocat Jean-Jacques Cart prend la défense de sa ville et rédige un texte, une « Consultation pour la ville de Morges » qui invoque notamment des franchises de l'époque savoyarde pour démontrer que Berne n'a pas le droit d'exiger cet impôt. Échec pour la ville de Morges, mais la « Consultation » rédigée par Cart est répandue dans toute la région et sera considérée comme annonciatrice des idées révolutionnaires en Pays de Vaud. Jean-Jacques Cart est très présent et très bavard lors des banquets commémoratifs de la Révolution française organisés à Lausanne et à Rolle. Berne réagit violemment; il est condamné à mort. Il fuit la Suisse. Pour lui, commence alors un exil qui durera 7 ans. Il se réfugie en France et y réside pendant deux ans. De Lyon, il rédige une amère critique du gouvernement bernois. L'ouvrage est immédiatement considéré comme séditieux par LL.EE (leurs excellences = le gouvernement) de Berne et interdit. Malgré la vigilance du gouvernement bernois, ce texte sera largement diffusé. A Paris, il est chargé d'une mission commerciale aux Etats-Unis. Cart embarque donc pour l'Amérique en 1793. Il s'y installe jusqu'en 1798. Il achète une ferme

à Rosendall dans le Comté d'Ulster dans l'Etat de New York.

Arrive 1798 et la Révolution vaudoise. Cart se trouve toujours en Amérique, apprend la nouvelle par les journaux. Il revient en Suisse en juillet - août 1798 et, dès son retour, s'implique dans les événements politiques de la nouvelle République helvétique.

A 51 ans, il est élu au Sénat (pouvoir législatif) en octobre 1799. Evincé du gouvernement par la force lors du Coup d'état du 8 août 1800, Cart quitte le Sénat avec éclat.

Dans le courant de l'automne 1800, se répand, dans le canton du Léman, une pétition jugée « anarchique » par les autorités; elle réclame l'abolition des droits féodaux. La pétition exige à ce propos que « tous les titres qui les constituent soient lacérés et anéantis ». Elle annonce la révolte des Bourla-Papey.

Connu pour sa verve, ses franges et son penchant pour l'opposition, Cart a été considéré par certains historiens et certains contemporains comme l'auteur de cette pétition. On ne peut l'affirmer. Ce qui est certain, par contre, c'est qu'il produit un certain nombre de textes pendant la période qui suit son éviction du Sénat. On voit que Cart suit attentivement la politique intérieure et donne son avis sur les projets en cours dans des écrits imprimés ou dans des lettres.

Encore une fois, lorsqu'éclate la révolte des Bourla-Papey, Jean-Jacques Cart est particulièrement soupçonné, par les contemporains comme par les historiens, d'être mêlé au mou-

vement. Ce qui est avéré, c'est qu'il intervient en faveur des insurgés auprès du sénateur Kuhn, envoyé dans le canton du Léman pour gérer l'insurrection. Il demande la suppression complète des droits féodaux et une amnistie pour les insurgés.

Au moment où la France retire ses troupes, se produit immédiatement une insurrection fédéraliste (été 1802), le gouvernement se réfugie à Lausanne. Bonaparte convoque alors une assemblée à Paris pour élaborer la nouvelle Constitution : la Consulta. Cart en fait partie. En cette année 1803, il a 55 ans. Unitaire au début de la Révolution, Cart devient fédéraliste. Dès le moment, en effet, où la connotation aristocratique du fédéralisme disparaît, les partisans de la Révolution peuvent se distancer de l'unitarisme.

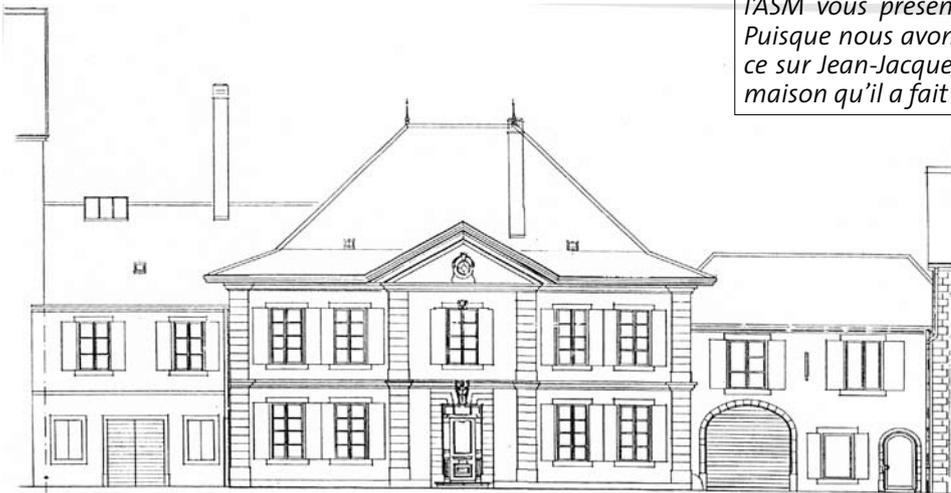
A la création du canton, Cart fait partie du premier Grand Conseil vaudois dès le 14 avril 1803.

Il est nommé membre du Tribunal d'Appel en 1803. En 1809, il en devient le Président à l'âge de 61 ans.

Il meurt en 1813. Il avait 65 ans.



A partir de ce numéro, chaque bulletin d'information de l'ASM vous présentera un trésor du patrimoine morgien. Puisque nous avons eu la chance d'entendre une conférence sur Jean-Jacques Cart, l'occasion est belle de rappeler la maison qu'il a fait construire.



LA MAISON JEAN-JACQUES CART, RUE DE LAUSANNE 6

Voir aussi dernière page

« Dès 1787, Il élève une maison au bourg » nous dit Bissegger. Ensuite cette maison est acquise par le négociant Jean Dumont en 1793 et subit des transformations vers 1853. Constantin-Alexis Monod rachète l'immeuble et y ajoute la serre et l'orangerie vers 1896.

L'architecte pourrait être « Gabriel Delagrangue dont on connaît la maison de Bellerive (Lausanne) d'esprit similaire ».

La composition de la façade côté rue de Lausanne, n°6, est rigoureusement classique. Les caractéristiques de ce style sautent aux yeux: effets de symétrie, hautes fenêtres sur les deux étages, chaînes d'angle, etc. Mais l'élément d'importance est la partie centrale, sorte d'avant-corps avec la porte d'entrée à encadrement monumental, surmontée d'une clef de voûte « voluptueuse » rappelant certaines clefs du petit Trianon. Les deux chaînes engagées délimitent cette surface centrale et se termine par un fronton orné d'un oculus baroquisant.

Le corps central solidement affirmé présente sa porte d'entrée comme une invite à pénétrer. Mais la robustesse de la menuiserie et la force de l'encadrement montrent aussi combien cette propriété est défendue. L'effet du fronton accentue encore l'effet de noblesse de l'édifice. De part et d'autre de l'élément majeur, se détachent, comme des yeux inquisiteurs, les grandes fenêtres.

La toiture est particulièrement harmonieuse par ses quatre pans terminés par de forts coyaux. Les épis, signes nobiliaires, ne sont point usurpés. Et plusieurs massifs de cheminées lancent leur couronnement haut dans le ciel.

La façade sur le lac est d'un équilibre et d'une symétrie parfaits, frappée au centre par la porte-fenêtre.

Le vaste jardin s'ouvre en éventail depuis la maison sur le lac.

Le plan est inédit pour l'époque car il s'oriente vers le lac. En effet, contrairement à la mode en vigueur jusqu'au début du XX^e s., les salons et pièces à vivre ne se pavent pas sur la rue. La grande percée depuis l'entrée conduit l'oeil du visiteur directement sur le grand salon central et, par de là, vers le lac.

L'escalier en molasse présente d'étonnantes contremarches sculptées de cannelures.

Le grand salon est orné de stucs et d'un beau trumeau de cheminée en bois sculpté et attribuable à Jean Jacquet

Le petit salon possède, dans l'angle côté couloir, un magnifique poêle en faïences blanches.

L'étage comprend un long corridor central et des chambres des maîtres, côté lac.

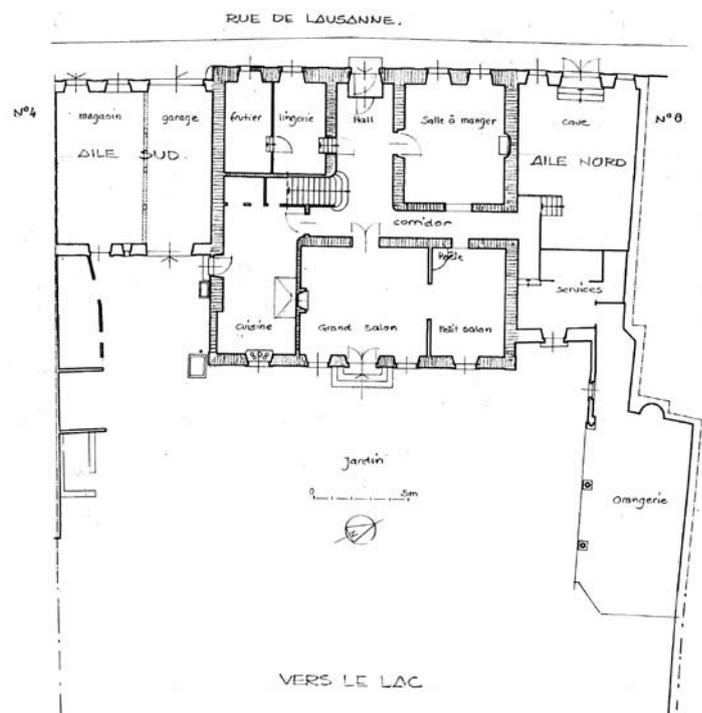
En 2007, ont été effectué des travaux de restauration.

La façade sur rue, très exposée aux intempéries, présentait de graves désordres des molasses.

Les propriétaires ont voulu la restaurer entièrement. La façade jardin, quant à elle, se comporte beaucoup mieux; elle est en effet plus épargnée par les intempéries. Pas moins de 273 pièces ont été posées. Les pièces horizontales sont en grès dur de Bollingen et les parties verticales ou les couvertes sont en molasse de Berne, les socles en calcaire de Laufon. Ce choix est défini en fonction de la résistance de la pierre aux intempéries. On a retiré les pièces défectueuses, nettoyé l'évidement et reposé les nouvelles pièces sans abîmer les fenêtres ou leurs cadres. Toutes les tailles sont exécutées à la main. Les jointoiements sont faits au mortier de chaux. Les pièces les plus grandes, les couvertes ainsi que les tablettes (1.45 m) pèsent environ 350 kg.

La volonté des propriétaires actuels de perpétuer ce patrimoine en lui offrant une longue rémission se comprend par leur attachement à cette maison et à leur bonheur d'y vivre.

Philippe Schmidt



A ne manquer sous aucun prétexte:

CAUSERIES DES GUIDES ASM HIVER-PRINTEMPS 2009

| | | | | |
|------------------|------------------|--|------|--------------|
| Lundi 23 février | Jean Alméras | «LOUIS RUCHONNET (1834-1893)» | 20h. | Couvaloup 10 |
| Lundi 23 mars | Louis Golay | «AUGUSTE FOREL, SA VIE» | 20h. | Couvaloup 10 |
| Lundi 27 avril | Philippe Schmidt | «LES PERREGAUX À MORGES: CONSTRUCTIONS ET INFLUENCES» | 20h. | Couvaloup 10 |

Attention à Couvaloup, il est indispensable d'être exact. Après 20h. la porte reste fermée, à cause du système de sécurité.

MUSÉE ALEXIS FOREL

FELLINI, RÊVES DE VENISE ET AUTRES SONGES

Exposition du 13 mars au 2 août 2009



Scène du carnaval dans *Le Casanova* de Fellini, 1976.
Photographie et copyright Gérald Morin.

Le Musée Alexis Forel propose un voyage hors du commun dans l'univers extraordinaire de Federico Fellini. A travers trois thèmes: Fellini rêve de Venise, Fellini dessine et Fellini tourne, l'exposition offre une plongée dans l'onirisme de son Casanova, la découverte des nombreuses facettes de son inlassable activité de dessinateur et de caricaturiste ainsi que de nombreux témoignages photographiques de ses tournages.

Plus de 150 documents originaux (dessins, photographies, affiches...) -pour la plupart inédits - sont présentés grâce au prêt de la Fondation Fellini pour le cinéma à Sion et de la Collection Gérald Morin.

Le musée est ouvert du mercredi au dimanche de 14h à 18h. 021 801 26 47

Projection de films dans le cadre de l'exposition

Ciné-club de Morges, Théâtre de Beausobre :
Mardi 17 mars 2009 à 20h30: **Fellini-Roma** (1972)
Lundi 23 mars 2009 à 20h30 : **Amarcord** (1973)

FONDATION BOLLE

EXPOSITION ICONOGRAPHIQUE MORGIEENNE

Samedi 31 janvier 2009 au vendredi 24 avril 2009

Les Morgiens dans leur ville

Samedi 2 mai 2009 au dimanche 24 mai 2009

Exposition de photographies de Burdet Yves:
Photos des artistes passés à Beausobre.

Samedi 6 juin 2009 au vendredi 2 octobre 2009

La CGN et toute sa flotte

Rue Louis-de-Savoie 75

Mardi et vendredi après-midi de 14h00 à 18h00,
le 1er samedi du mois de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
et sur demande. Entrée libre



Les débuts artisanaux de la famille Chatenoud

| <i>Sommaire:</i> | pages |
|--|-------|
| Peintures des années 1640: une fort intéressante découverte à la Rue Louis de Savoie | 1 à 3 |
| Morges entre dans le XXIe siècle (Editorial) | 3 |
| Quid de l'autoroute? | 4 |
| L'ASM en 2009 | 5 |
| Guides pour Morges. (le pourquoi et surtout le comment) | 6 |
| L'Eglise vaudoise en crise (1838-1863) | 7 |
| Jean•Jacques Cart (1748•1813) | 8 |
| La maison Jean-Jacques Cart, Rue de Lausanne 6 | 9 |
| A ne manquer sous aucun prétexte: | 10 |
| Sommaire | 11 |
| La maison Jean-Jacques Cart (suite) | 12 |



La chapelle des Charpentiers rénovée

Impressum

Bulletin n° 53 - Février 2009

Edité par l'Association pour la Sauvegarde de Morges ASM

Case 2218, 1110 Morges 2 CCP 10-17957-7

Site Internet : <http://asm-morges.ch/>

Courriel: info@asm-morges.ch

Président: J. Longchamp, Banc-Vert 17, 1110 Morges, tél. 021 801 02 27

Membres du comité: Mmes F. Kawkabani, V. Merino et MM F. Amrhein, P. Ducommun, F. Garnier, G. Landolt et J.-P. Morisetti.

Crédit iconographique: Philippe Schmidt, Franco Vionnet, Brigitte Pradervand, etc.

Impression: Imprimerie Carrara Morges en collaboration avec Neoprint, à Morges également.

Tirage : 500 exemplaires

LA MAISON DE JEAN-JACQUES CART
RUE DE LAUSANNE 6

Lire le texte de présentation à la page 9

